

Bureau des dons et subventions de Lilly Foire aux questions – Critères

- 1. Pourquoi Lilly a-t-elle modifié le processus de demande de subvention pour que tout se fasse par Internet?**

Le processus simplifié permet aux demandeurs de soumettre et de suivre leurs demandes en ligne. Cette nouvelle marche à suivre permet aussi de traiter les demandes et de répondre à celles-ci de manière plus efficace.

- 2. Quels sont les champs thérapeutiques pour lesquels le Bureau des dons et subventions accepte les demandes de subvention?**

Le Bureau se concentrera sur les activités liées aux soins de santé, y compris l'éducation et la défense des droits des patients, dans les champs thérapeutiques suivants :

- Maladies cardiovasculaires;
- Diabète et croissance;
- Sexualité masculine;
- Neurosciences;
- Oncologie;
- Ostéoporose.

- 3. Puis-je faire une demande de subvention pour un champ thérapeutique qui n'est pas listé parmi les champs d'intérêt?**

Vous pouvez faire une demande de subventions pour n'importe lequel des champs thérapeutiques figurant dans le formulaire de demande en ligne. Toutefois, il est peu probable qu'une subvention soit accordée aux demandes faites en dehors des principaux champs d'intérêt listés sur le site Web.

- 4. Qu'est-ce qui a motivé la mise en place du Bureau des dons et subventions de Lilly?**

En 2005, Lilly a entièrement séparé le processus de subventions des services des ventes et du marketing. Les dons et les subventions ne doivent aucunement être

fondés sur des décisions liées aux ordonnances, au statut sur une liste de médicaments, à des achats ou à des remboursements. Ainsi, le personnel des ventes et du marketing de Lilly ne peut s'engager à accorder des subventions à des clients. TOUTES les décisions relatives aux dons et aux subventions sont désormais centralisées au Bureau des dons et subventions.

5. Comment faire pour obtenir une subvention?

Veillez soumettre une demande de subvention en remplissant le formulaire en ligne. Sur le site Web du Bureau des dons et subventions, cliquez sur l'onglet « Demande de subvention », puis sur le lien menant vers le site de la gestion et des demandes de subvention. Vous pouvez aussi communiquer avec nous par courriel à Canada.grants@lilly.com.

6. Qu'est-ce qu'un fournisseur d'ÉMC?

Certaines organisations offrent des occasions de participer à des activités d'ÉMC/ÉC à des médecins et à d'autres professionnels de la santé. Reconnus par l'Accreditation Council for Continuing Medical Education, ces fournisseurs d'ÉMC sont responsables du contenu, de la qualité et de l'intégrité scientifique de toutes les activités qu'ils approuvent afin d'obtenir des crédits.

Le Bureau examinera toutes les propositions d'activités d'éducation médicale qu'il recevra pour les professionnels de santé. Les programmes accrédités seront toutefois priorités.

7. Existe-t-il un moyen de s'assurer qu'une demande sera approuvée?

La concurrence pour des subventions à l'éducation est féroce. Le Bureau se concentrera principalement sur les activités éducatives liées aux soins médicaux et de santé dans les domaines de la liste présentée à la question n° 2.

Règle générale, les programmes axés sur des champs thérapeutiques ne figurant pas sur cette liste ne sont pas étudiés.

8. Le fait d'avoir précédemment obtenu un soutien d'Eli Lilly Canada garantit-il un soutien futur?

Non. Chaque demande est évaluée en fonction de son mérite individuel par rapport aux autres demandes. Nous vous prions de ne pas présumer qu'une demande a été approuvée tant que le Bureau ne vous a pas envoyé une réponse par écrit confirmant l'approbation de votre demande de subvention.

9. **Quelle est la politique du Bureau des dons et subventions de Lilly en matière de sites Web? Le Bureau examinera-t-il une demande de subvention pour la création ou la mise à jour d'un site Web éducatif?**

En ce moment, le Bureau ne finance pas la création ou la mise à jour des sites Web. Cependant, il pourrait étudier la possibilité de financer l'élaboration du contenu pour un programme lié aux soins médicaux ou de santé qui pourrait être affiché sur un site Web durant une période limitée.

10. **Qui étudie les demandes de subvention?**

Conformément aux valeurs de notre entreprise en matière d'expertise médicale, le comité d'évaluation pour l'octroi des subventions est formé de membres de l'organisation médicale de Lilly et d'autres professionnels de Lilly ne faisant pas partie des services des ventes et du marketing.

11. **Qui communique les décisions relatives aux subventions?**

Aucun représentant de Lilly, hormis les membres du personnel du Bureau des dons et subventions, ne peut approuver ou communiquer les décisions relatives aux subventions. Les demandeurs ne doivent pas accepter des engagements verbaux des représentants, de coordonnateurs médicaux ou de tout autre employé de Lilly, car ceux-ci ne sont pas autorisés à le faire. Les demandeurs ne doivent pas présumer qu'on a approuvé ou rejeté leur demande de subvention avant d'en avoir reçu la confirmation écrite du Bureau.

12. **Un de mes collègues a fait une demande de subvention. Pourrais-je savoir où en est sa demande?**

Seul le demandeur d'une subvention donnée ou un représentant désigné dans le formulaire de demande de subvention est autorisé à obtenir des mises à jour sur l'état de la demande.

13. **Est-ce que le Bureau des dons et subventions de Lilly peut suggérer le nom de certains conférenciers ou procéder à des examens complets de l'exactitude du contenu médical et scientifique d'un programme?**

Le Bureau ne formulera aucune recommandation de conférenciers et ne fera aucun examen de l'exactitude du contenu médical et scientifique présenté dans les demandes de subvention. Néanmoins, la qualité du contenu ou des experts médicaux d'un événement constituera un facteur dans la prise de décision d'octroyer ou non une subvention.

14. **Les bénéficiaires des subventions devront-ils soumettre un rapprochement une fois le programme terminé?**

Oui. Les fonds inutilisés, de même que le rapprochement des fonds utilisés, doivent être envoyés à :

Eli Lilly Canada Inc.
Bureau des dons et subventions
3650, avenue Danforth
Toronto (Ontario) M1N 2E8

Les chèques doivent être libellés à l'ordre d'Eli Lilly Canada Inc.

REMARQUE : Étant donné les frais de traitement tant pour Lilly que pour le bénéficiaire de la subvention, il n'est pas nécessaire de retourner à Lilly les fonds inutilisés lorsque ceux-ci totalisent moins de 100 \$.

- fin -